



La revue financière

Publication du ministère des Finances

Résultats financiers de février 2024

©Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vice-première ministre et ministre des Finances, 2024
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au
ministère des Finances Canada.

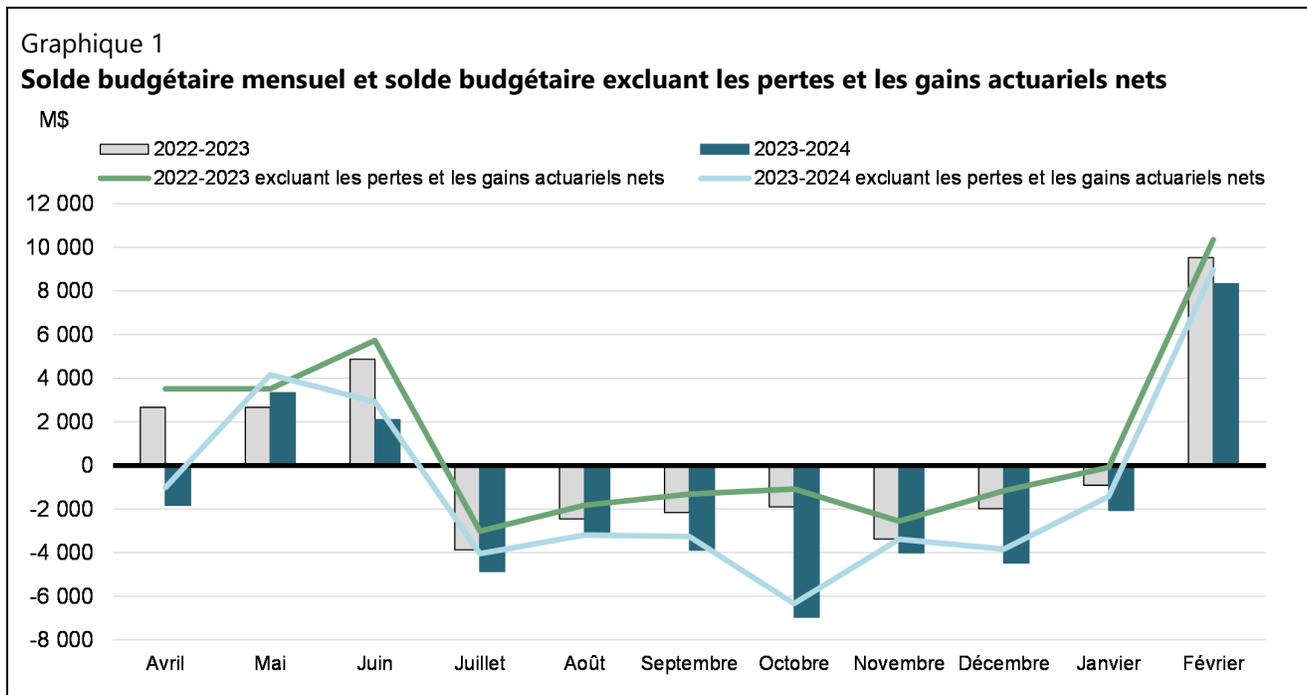
This publication is also available in English.

No de cat. F12-4F-PDF
ISSN 1487-0142

Faits saillants

Février 2024

Le mois de février 2024 s'est soldé par un excédent budgétaire de 8,3 milliards de dollars, comparativement à un excédent de 9,5 milliards de dollars en février 2023. L'excédent budgétaire avant les pertes et les gains actuariels nets se chiffrait à 9,0 milliards de dollars, comparativement à un excédent de 10,4 milliards de dollars pour la même période de 2022-2023. Le solde budgétaire avant les pertes et les gains actuariels nets a pour but de compléter le solde budgétaire traditionnel afin de rendre les rapports financiers du gouvernement plus transparents, en isolant l'incidence de l'amortissement des pertes et des gains actuariels nets découlant de la réévaluation des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés du gouvernement.



Comparativement à février 2023 :

- Les revenus ont augmenté de 1,9 milliard de dollars (4,2 %), ce qui s'explique en grande partie par une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 2,1 milliards de dollars (6,8 %), principalement sous l'effet des principaux transferts aux particuliers et des principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités.
- Les frais de la dette publique ont augmenté de 1,1 milliard de dollars (43,4 %), principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt.
- Les pertes actuarielles nettes ont diminué de 0,2 milliard de dollars (23,2 %), ce qui s'explique en grande partie par l'amortissement des gains attribuable à des taux d'actualisations plus élevés découlant des évaluations actuarielles préparées pour les *Comptes publics du Canada 2023*.

Avril 2023 à février 2024

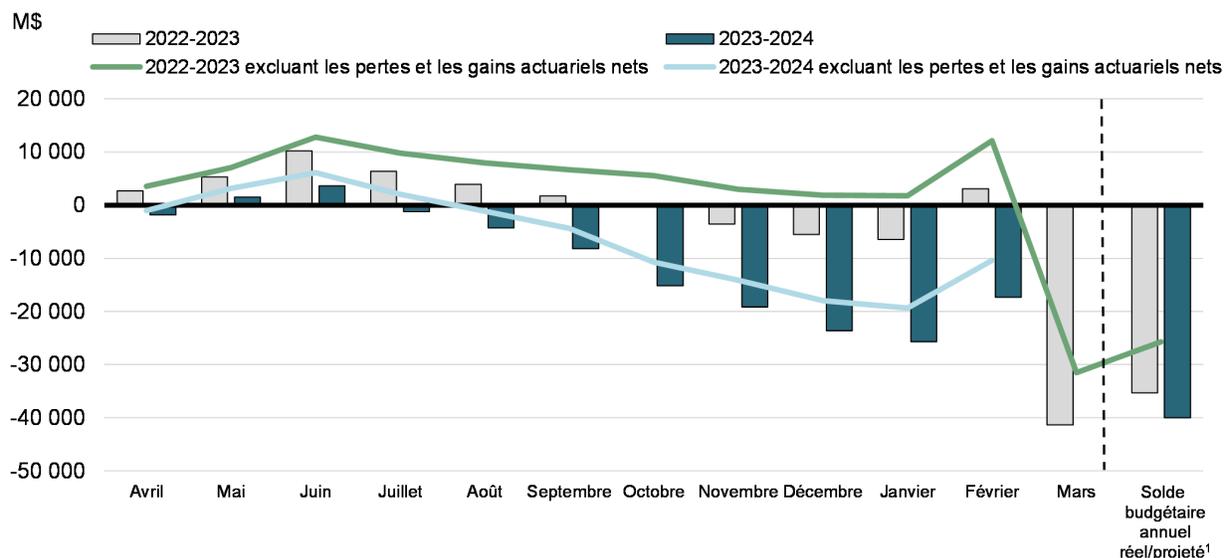
Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 17,3 milliards de dollars pour la période d'avril à février de l'exercice 2023-2024, comparativement à un excédent de 3,1 milliards de dollars déclaré pour la même période en 2022-2023. Le déficit budgétaire avant les pertes actuarielles nettes s'élevait à 10,4 milliards de dollars, contre un excédent de 12,1 milliards de dollars pour la période d'avril à février de l'exercice 2022-2023.

Comparativement à 2022-2023 :

- Les revenus ont augmenté de 12,3 milliards de dollars (3,1 %), principalement en raison de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, des revenus d'autres taxes et droits et d'autres revenus non fiscaux. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés.
- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont augmenté de 23,4 milliards de dollars (6,7 %), sous l'effet des augmentations dans l'ensemble des principales catégories de dépenses.
- Les frais de la dette publique ont augmenté de 11,5 milliards de dollars (36,5 %), en grande partie sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt, partiellement compensée par la baisse des ajustements au titre de l'indice des prix à la consommation sur les obligations à rendement réel.
- Les pertes actuarielles nettes ont diminué de 2,1 milliards de dollars (23,2 %), principalement en raison de l'amortissement des gains découlant des évaluations actuarielles préparées pour les *Comptes publics du Canada 2023*.

Graphique 2

Solde budgétaire cumulé de l'exercice et solde budgétaire cumulé excluant les pertes et les gains actuariels nets



¹Sources : Rapport financier annuel du gouvernement du Canada de 2022-2023; budget de 2024.

Tableau 1

État sommaire des opérations

M\$

	Février		Avril à février	
	2023	2024	2022-2023	2023-2024
Opérations budgétaires				
Revenus	44 544	46 409	393 397	405 717
Charges				
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	-31 626	-33 763	-349 873	-373 248
Frais de la dette publique	-2 565	-3 677	-31 413	-42 873
Solde budgétaire excluant les pertes actuarielles nettes	10 353	8 969	12 111	-10 404
Pertes actuarielles nettes	-820	-630	-9 020	-6 930
Solde budgétaire (déficit ou excédent)	9 533	8 339	3 091	-17 334
Opérations non budgétaires	-20 460	-40 827	-52 575	-52 786
Ressources ou besoins financiers	-10 927	-32 488	-49 484	-70 120
Variation nette dans les activités de financement	-11 689	9 101	18 753	90 165
Variation nette de la trésorerie	-22 616	-23 387	-30 731	20 045
Trésorerie à la fin de la période			61 531	61 843

Nota – Les chiffres positifs indiquent des ressources nettes et les chiffres négatifs, des besoins nets.

Revenus

Les revenus en février 2024 se sont élevés à 46,4 milliards de dollars, soit une hausse de 1,9 milliard de dollars (4,2 %) par rapport à février 2023.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 1,3 milliard de dollars (3,5 %), comparativement à la même période en 2022-2023, ce qui est en grande partie attribuable à la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers.
- Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (11,6 %), ce qui est en partie attribuable au prix plus élevé de la pollution par le carbone en 2024 et à l'intégration de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard au cadre pour la redevance sur les combustibles. On continue de remettre l'intégralité des produits directs aux provinces ou aux territoires où ils sont générés.
- Les revenus des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,3 milliard de dollars (9,9 %), sous l'effet de la hausse du taux de cotisation.
- Les autres revenus ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (4,6 %), ce qui s'explique par une augmentation des revenus d'intérêts.

Les revenus de la période d'avril à février pour l'exercice 2023-2024 se sont élevés à 405,7 milliards de dollars, en hausse de 12,3 milliards de dollars (3,1 %) par rapport à la même période de 2022-2023.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 4,7 milliards de dollars (1,4 %), par rapport à la même période en 2022-2023, ce qui est principalement attribuable à une augmentation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres taxes et droits, ce qui a été partiellement compensé par une baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés.
- Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers ont augmenté de 1,9 milliard de dollars (28,2 %), sous l'effet du prix plus élevé de la pollution par le carbone en 2023-2024 et de l'intégration de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard au cadre pour la redevance sur les combustibles.
- Les revenus des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 2,1 milliards de dollars (9,3 %), sous l'effet de l'amélioration des conditions du marché du travail pendant l'exercice en cours et de la hausse du taux de cotisation.
- Les autres revenus ont augmenté de 3,5 milliards de dollars (12,1 %), principalement sous l'effet d'une hausse des revenus d'intérêts et des revenus nets sur opérations de change, ce qui a été compensé en partie par une baisse des bénéfices nets des sociétés d'État entreprises.

Tableau 2

Revenus

	Février			Avril à février		
	2023	2024	Variation	2022-2023	2023-2024	Variation
	(M\$)		(%)	(M\$)		(%)
Revenus fiscaux						
Impôts sur le revenu						
Particuliers	15 973	17 188	7,6	176 350	188 548	6,9
Sociétés	16 007	16 327	2,0	83 782	74 129	-11,5
Non-résidents	1 253	756	-39,7	12 858	11 862	-7,7
Total des rentrées d'impôt sur le revenu	33 233	34 271	3,1	272 990	274 539	0,6
Autres taxes et droits						
Taxe sur les produits et services	3 383	3 504	3,6	45 303	48 050	6,1
Taxes sur l'énergie	414	440	6,3	4 845	5 078	4,8
Droits de douane à l'importation	412	410	-0,5	5 644	5 132	-9,1
Autres taxes et droits d'accise	449	605	34,7	5 650	6 357	12,5
Total des autres taxes et droits	4 658	4 959	6,5	61 442	64 617	5,2
Total des revenus fiscaux	37 891	39 230	3,5	334 432	339 156	1,4
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux particuliers	863	963	11,6	6 909	8 857	28,2
Cotisations d'assurance-emploi	2 994	3 290	9,9	22 963	25 093	9,3
Autres revenus	2 796	2 926	4,6	29 093	32 611	12,1
Total des revenus	44 544	46 409	4,2	393 397	405 717	3,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Charges

Pour le mois de février 2024, les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes se sont élevées à 33,8 milliards de dollars, soit une hausse de 2,1 milliards de dollars (6,8 %) par rapport à février 2023.

- Les principaux transferts aux particuliers, qui comprennent les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi, le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ainsi que les prestations pour enfants, ont augmenté de 1,3 milliard de dollars (13,8 %).
 - Les prestations aux aînés ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (7,8 %), principalement en raison de l'évolution des prix à la consommation, auxquels les prestations sont pleinement indexées, et de la hausse du nombre de prestataires.
 - Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,9 milliard de dollars (52,7 %), en raison principalement du calendrier des paiements des ententes sur le développement du marché du travail et d'un taux de chômage plus élevé en février 2024 comparativement à la même période l'année précédente.
 - Le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs a diminué de 0,3 milliard de dollars, ce qui est principalement attribuable au montant révisé des prestations qui a augmenté pendant l'année en cours.
 - Les prestations pour enfants ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (9,9 %), principalement sous l'effet de l'indexation des prestations aux prix à la consommation et d'une augmentation du nombre d'enfants admissibles.

- Les principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités ont augmenté de 0,7 milliard de dollars (9,4 %), en grande partie sous l'effet des hausses prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts au titre de la péréquation et des transferts aux territoires.
- Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers a augmenté de 19 millions de dollars (54,3 %), principalement sous l'effet de la hausse des taux de l'incitatif à agir pour le climat et, à partir de juillet 2023, de l'intégration de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard au cadre pour la redevance sur les combustibles. On continue de remettre l'intégralité des produits directs aux provinces ou aux territoires où ils sont générés.
- Les charges de programmes directes ont augmenté de 0,2 milliard de dollars (1,1 %). Parmi les charges de programmes directes :
 - Les autres paiements de transfert ont diminué de 0,3 milliard de dollars (5,0 %), sous l'effet de différents facteurs, notamment une diminution de l'aide internationale au cours du mois.
 - Les charges de fonctionnement des ministères, des organismes, des sociétés d'État consolidées et des autres entités du gouvernement ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (5,4 %), en grande partie sous l'effet de la hausse des charges de personnel.

Les frais de la dette publique ont augmenté de 1,1 milliard de dollars (43,4 %), principalement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent l'amortissement des changements à la valeur des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices antérieurs et les actifs connexes, ont diminué de 0,2 milliard de dollars (23,2 %), ce qui s'explique en grande partie par l'amortissement des gains découlant des évaluations actuarielles préparées pour les *Comptes publics du Canada 2023*.

Pour la période d'avril à février 2023-2024, les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes se sont élevées à 373,2 milliards de dollars, soit une hausse de 23,4 milliards de dollars (6,7 %) par rapport à la même période l'exercice précédent.

- Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 7,4 milliards de dollars (7,2 %).
 - Les prestations aux aînés ont augmenté de 6,3 milliards de dollars (10,0 %), en raison principalement de la hausse du nombre de prestataires et de l'évolution des prix à la consommation, auxquels les prestations sont pleinement indexées. De plus, les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans et plus ont été augmentées de façon permanente de 10 % à compter de juillet 2022.
 - Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,6 milliard de dollars (2,8 %), en raison principalement du taux de chômage légèrement plus élevé au cours de la période par rapport à l'année précédente.
 - Le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs a diminué de 1,0 milliard de dollars, qui est attribuable au montant révisé des prestations qui a augmenté pendant l'année en cours.
 - Les prestations pour enfants ont connu une hausse de 1,6 milliard de dollars (7,1 %), principalement sous l'effet de l'indexation des prestations aux prix à la consommation.

- Les principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités ont augmenté de 6,9 milliards de dollars (8,8 %), ce qui s'explique en grande partie par des hausses prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts au titre de la péréquation et des transferts aux territoires.
- Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers a augmenté de 3,3 milliards de dollars (49,4 %), ce qui est en grande partie attribuable à une hausse des taux de l'incitatif à agir pour le climat et, à compter de juillet 2023, à l'intégration de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard au cadre pour la redevance sur les combustibles.
- Les charges de programmes directes ont augmenté de 5,7 milliards de dollars (3,5 %). Parmi les charges de programmes directes :
 - Les autres paiements de transfert ont augmenté de 2,0 milliards de dollars (3,2 %), ce qui est attribuable à certains facteurs, notamment des rajustements à la baisse des provisions pour l'aide en cas de catastrophe l'année dernière, une augmentation des décaissements en cours d'année au titre du Fonds pour accélérer la construction de logements et pour la troisième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, ainsi qu'une augmentation du soutien agricole. Ces augmentations ont été compensées en partie par une diminution de l'aide internationale, par une diminution des provisions pour prêts, ainsi que par la subvention unique non imposable offerte par le gouvernement en 2022-2023 dans le but d'atténuer les difficultés financières des bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et de l'Allocation qui ont touché des prestations liées à la pandémie en 2020.
 - Les charges de fonctionnement des ministères, des organismes, des sociétés d'État consolidées et des autres entités du gouvernement ont augmenté de 3,8 milliards de dollars (3,8 %), ce qui est attribuable à différents facteurs, notamment la hausse des charges de personnel et une variation du calendrier annuel relativement aux charges des sociétés d'État consolidées, qui ont été compensés en partie par une baisse des charges de santé publique.

Les frais de la dette publique ont augmenté de 11,5 milliards de dollars (36,5 %), ce qui s'explique en grande partie par la hausse des taux d'intérêt, ce qui a été compensé en partie par des rajustements moins élevés apportés à la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Les pertes actuarielles nettes ont diminué de 2,1 milliards de dollars (23,2 %), en raison principalement de l'amortissement des gains découlant des évaluations actuarielles préparées pour le *Comptes publics du Canada 2023*.

Tableau 3

Charges

	Février			Avril à février		
	2023	2024	Variation	2022-2023	2023-2024	Variation
	(M\$)		(%)	(M\$)		(%)
Principaux transferts aux particuliers						
Prestations aux aînés	6 063	6 535	7,8	63 266	69 595	10,0
Prestations d'assurance-emploi	1 782	2 722	52,7	19 983	20 536	2,8
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ¹	-542	-864	-59,4	-2 979	-4 016	-34,8
Prestations pour enfants	2 058	2 261	9,9	22 480	24 081	7,1
Total des principaux transferts aux particuliers	9 361	10 654	13,8	102 750	110 196	7,2
Principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités						
Transfert canadien en matière de santé	3 767	4 118	9,3	41 440	45 302	9,3
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	1 328	1 368	3,0	14 610	15 048	3,0
Péréquation	1 827	1 997	9,3	20 094	21 966	9,3
Formule de financement des territoires	310	329	6,1	4 243	4 506	6,2
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	-	63	s.o.	2 716	1 850	-31,9
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	300	135	-55,0	2 173	2 359	8,6
Accords en matière de santé avec les provinces et territoires ²	-	164	s.o.	461	1 091	136,7
Autres arrangements fiscaux ³	-617	-608	1,5	-6 720	-6 170	8,2
Total des principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités	6 915	7 566	9,4	79 017	85 952	8,8
Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux particuliers	35	54	54,3	6 601	9 865	49,4
Charges de programmes directes						
Autres paiements de transfert ⁴	6 295	5 981	-5,0	61 764	63 728	3,2
Charges de fonctionnement	9 020	9 508	5,4	99 741	103 507	3,8
Total des charges de programmes directes	15 315	15 489	1,1	161 505	167 235	3,5
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	31 626	33 763	6,8	349 873	373 248	6,7
Frais de la dette publique	2 565	3 677	43,4	31 413	42 873	36,5
Total des charges excluant les pertes actuarielles nettes	34 191	37 440	9,5	381 286	416 121	9,1
Pertes actuarielles nettes	820	630	-23,2	9 020	6 930	-23,2
Total des charges	35 011	38 070	8,7	390 306	423 051	8,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs inclut la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

² Les accords de santé avec les provinces et territoires incluent les ententes en matière de soins à domicile et en milieu communautaire et de santé mentale et toxicomanie.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent : l'abattement du Québec (recouvrement ayant trait aux allocations pour les jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), qui représente les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt, les subventions législatives et d'autres éléments.

⁴ Des données comparatives ont été reclassées afin de refléter la présentation de l'exercice en cours.

Le tableau suivant présente les charges totales selon les principaux articles de charges.

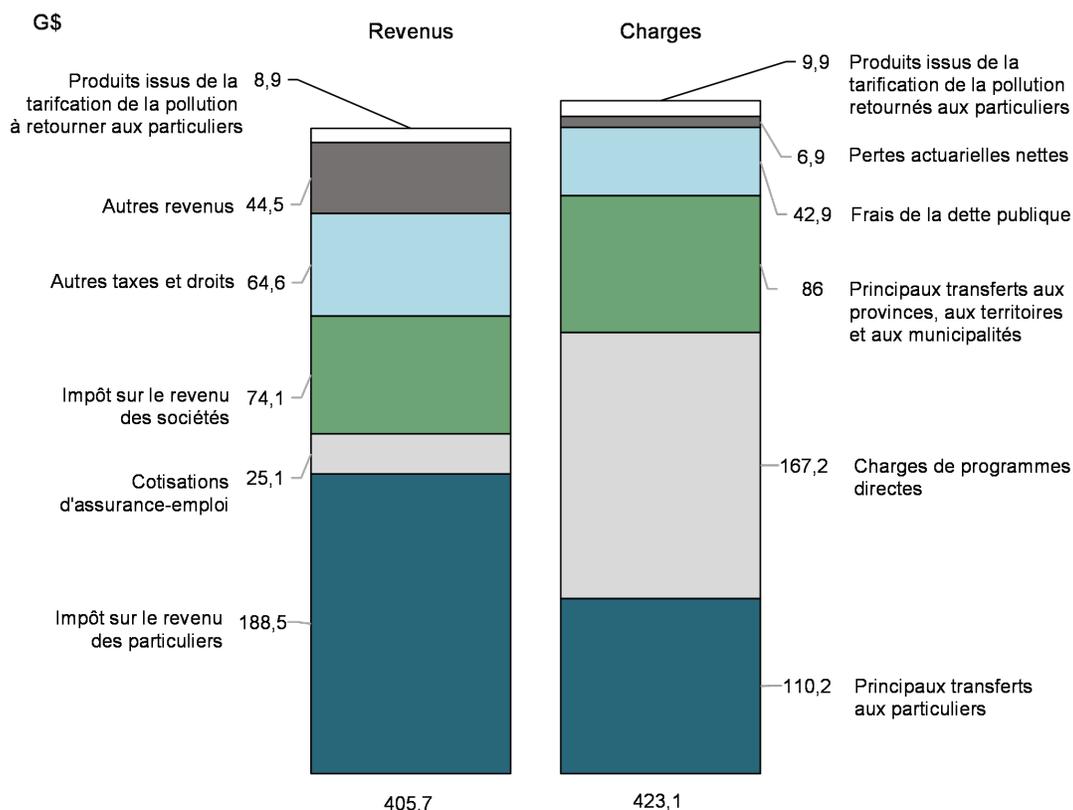
Tableau 4

Total des charges, par article de charges

	Février			Avril à février		
	2023	2024	Variation	2022-2023	2023-2024	Variation
	(M\$)		(%)	(M\$)		(%)
Paiements de transfert	22 606	24 255	7,3	250 132	269 741	7,8
Autres charges						
Personnel, excluant les pertes actuarielles nettes	5 260	5 636	7,1	57 769	61 495	6,4
Transports et communications	262	287	9,5	2 476	2 691	8,7
Information	73	61	-16,4	420	376	-10,5
Services professionnels et spéciaux	1 577	1 695	7,5	14 222	15 865	11,6
Location	287	291	1,4	3 601	4 023	11,7
Réparation et entretien	305	315	3,3	3 437	3 597	4,7
Services publics, fournitures et approvisionnements	405	321	-20,7	7 535	4 682	-37,9
Autres subventions et charges	412	465	12,9	5 471	5 873	7,3
Amortissement des immobilisations corporelles	430	433	0,7	4 709	4 804	2,0
Perte nette sur cession de biens	9	4	-55,6	101	101	0,0
Total des autres charges	9 020	9 508	5,4	99 741	103 507	3,8
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	31 626	33 763	6,8	349 873	373 248	6,7
Frais de la dette publique	2 565	3 677	43,4	31 413	42 873	36,5
Total des charges excluant les pertes actuarielles nettes	34 191	37 440	9,5	381 286	416 121	9,1
Pertes actuarielles nettes	820	630	-23,2	9 020	6 930	-23,2
Total des charges	35 011	38 070	8,7	390 306	423 051	8,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Graphique 3
Revenus et charges (d'avril 2023 à février 2024)



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Besoins financiers de 70,1 milliards de dollars d'avril 2023 à février 2024

Le solde budgétaire est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les revenus et les charges de l'État étant constatés au moment où les revenus sont gagnés et les charges sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées et les sorties de fonds correspondantes. En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Cette mesure tient compte non seulement des variations du solde budgétaire, mais aussi des ressources ou des besoins en espèces découlant des investissements de l'État par voie d'acquisition d'immobilisations, de prêts, de placements et d'avances, ainsi que de ses autres activités, dont le paiement des comptes créditeurs, la perception des comptes débiteurs, les opérations de change et l'amortissement des immobilisations corporelles. L'écart entre le solde budgétaire et les ressources ou besoins financiers est constaté dans les opérations non budgétaires.

Compte tenu du déficit budgétaire de 17,3 milliards de dollars et des besoins financiers de 52,8 milliards de dollars au titre des opérations non budgétaires, la période d'avril 2023 à février 2024 s'est soldée par des besoins financiers de 70,1 milliards de dollars, comparativement à des besoins financiers de 49,5 milliards de dollars pour la même période de l'exercice précédent. L'augmentation des besoins financiers associés aux créditeurs, aux charges à payer et aux débiteurs est en grande partie attribuable au paiement de 23,3 milliards de dollars du gouvernement du Canada au titre du règlement définitif des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Tableau 5

Solde budgétaire et ressources ou besoins financiers

M\$

	Février		Avril à février	
	2023	2024	2022-2023	2023-2024
Solde budgétaire (déficit ou excédent)	9 533	8 339	3 091	-17 334
Opérations non budgétaires				
Créditeurs, charges à payer et débiteurs	-14 621	-41 392	-39 429	-49 363
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs	-3 489	-221	12 574	9 681
Comptes de changes et produits dérivés	-2 551	-1 411	-17 322	-10 318
Prêts, placements et avances	405	2 753	-6 144	1 572
Actifs non financiers	-204	-556	-2 254	-4 358
Total des opérations non budgétaires	-20 460	-40 827	-52 575	-52 786
Ressources ou besoins financiers	-10 927	-32 488	-49 484	-70 120

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Activités nettes de financement en hausse de 90,2 milliards de dollars

Le gouvernement a couvert ces besoins financiers de 70,1 milliards de dollars et a augmenté ses soldes de trésorerie de 20,0 milliards de dollars en augmentant la dette non échue de 90,2 milliards de dollars.

L'accroissement de la dette non échue a principalement été obtenu par l'émission de bons du Trésor et d'obligations négociables.

À la fin du mois de février 2024, les soldes de trésorerie s'élevaient à 61,8 milliards de dollars, soit 0,3 milliard de dollars de plus qu'à la fin du mois de février 2023.

Tableau 6

Ressources ou besoins financiers et activités nettes de financement

M\$

	Février		Avril à février	
	2023	2024	2022-2023	2023-2024
Ressources ou besoins financiers	-10 927	-32 488	-49 484	-70 120
Augmentation (+) ou diminution (-) nette dans les activités de financement				
Opérations de la dette non échue				
Emprunts en dollars canadiens				
Obligations négociables	-17 214	1 492	10 775	30 714
Bons du Trésor	4 225	7 840	5 637	54 476
Total des emprunts en dollars canadiens	-12 989	9 332	16 412	85 190
Emprunts en devises	1 317	-219	2 556	5 162
Total des opérations sur la dette contractée sur les marchés	-11 672	9 113	18 968	90 352
Obligations découlant de contrats de location-acquisition et autre dette non échue	-17	-12	-215	-187
Variation nette dans les activités de financement	-11 689	9 101	18 753	90 165
Variation de la trésorerie	-22 616	-23 387	-30 731	20 045
Trésorerie à la fin de la période			61 531	61 843

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dettes fédérales

La dette fédérale, ou le déficit accumulé, correspond à l'écart entre le total des passifs et le total des actifs du gouvernement. La variation d'une année sur l'autre du déficit accumulé reflète le solde budgétaire cumulé auquel s'ajoutent les gains et les pertes de réévaluation.

Les gains et pertes de réévaluation comprennent :

- les changements à la valeur marchande des produits dérivés, comme les accords de swap et les contrats à terme sur devises, auxquels le gouvernement a recours pour gérer les risques financiers;
- certains gains et pertes non réalisés sur instruments financiers et certains gains et pertes actuariels liés aux pensions et autres avantages futurs des employés déclarés par les sociétés d'État consolidées, les sociétés d'État entreprises et les autres entreprises publiques.

Les gains et les pertes de réévaluation ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire, mais sont plutôt imputés directement au déficit accumulé. Le gouvernement a commencé à prendre en compte les gains et les pertes de réévaluation en 2022-2023 avec l'adoption d'une nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant les instruments financiers.

Le déficit accumulé a augmenté de 19,7 milliards de dollars entre avril 2023 et février 2024, en raison du déficit budgétaire de 17,3 milliards de dollars et des pertes nettes de réévaluation de 2,4 milliards de dollars.

Tableau 7

État condensé de l'actif et du passif

\$ millions

	31 mars 2023	29 février 2024	Variation
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	259 440	232 917	-26 523
Dette portant intérêt			
Dette non échue			
Payable en dollars canadiens			
Obligations négociables	1 044 997	1 075 711	30 714
Bons du Trésor	198 899	253 375	54 476
Total partiel	1 243 896	1 329 086	85 190
Payable en devises	16 034	21 196	5 162
Obligations découlant de contrats de location-acquisition et autre dette non échue	5 110	4 923	-187
Total de la dette non échue	1 265 040	1 355 205	90 165
Régimes de retraite et autres passifs			
Régimes de retraite du secteur public	166 425	160 405	-6 020
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	177 949	194 826	16 877
Autres passifs	7 339	6 163	-1 176
Total des régimes de retraite et autres passifs	351 713	361 394	9 681
Total de la dette portant intérêt	1 616 753	1 716 599	99 846
Passifs des comptes d'opérations de change	44 151	44 155	4
Produits dérivés ¹	4 689	1 508	-3 181
Total des passifs	1 925 033	1 995 179	70 146
Actifs financiers			
Trésorerie et créances	243 520	286 405	42 885
Actifs des comptes d'opérations de change	169 390	178 417	9 027
Produits dérivés ¹	3 260	38	-3 222
Prêts, placements et avances (après déduction des provisions) ²	213 110	210 460	-2 650
Actifs des régimes de retraite du secteur public	12 996	12 996	-
Total des actifs financiers	642 276	688 316	46 040
Dette nette	1 282 757	1 306 863	24 106
Actifs non financiers	109 744	114 102	4 358
Dette fédérale (déficit accumulé)	1 173 013	1 192 761	19 748

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le solde net des actifs et passifs dérivés au 29 février 2024 comprend des pertes nettes de réévaluation de 1,3 milliard de dollars provenant du changement à leur valeur marchande pendant la période d'avril 2023 à février 2024.

² Le montant au 29 février 2024 comprend 1,1 milliard de dollars de pertes nettes de réévaluation des sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques, ainsi que des variations de la juste valeur des placements détenus par les sociétés d'État consolidées, pour la période d'avril 2023 à février 2024.

Nota

1. *La revue financière* est un rapport sur les résultats financiers consolidés du gouvernement du Canada préparé tous les mois par le ministère des Finances Canada. Le gouvernement est déterminé à publier *La revue financière* en temps opportun conformément aux Normes spéciales de diffusion des données Plus du Fonds monétaire international qui sont conçues pour promouvoir la transparence des données des pays membres et favoriser le développement de systèmes statistiques rigoureux.
2. Les résultats déclarés dans *La revue financière* sont tirés des comptes du Canada tenus par le receveur général. C'est le même système qui sert à préparer chaque année les Comptes publics du Canada.
3. *La revue financière* est généralement préparée conformément aux conventions comptables servant à préparer les états financiers consolidés annuels du gouvernement qui sont résumés dans la section 2 du volume I des Comptes publics du Canada accessibles sur le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada.
4. Les résultats financiers présentés dans *La revue financière* n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen par un auditeur externe.
5. Il peut y avoir une importante variation des résultats mensuels en raison du calendrier des rentrées et de la constatation des charges. Par exemple, une grande part des dépenses du gouvernement est habituellement consignée dans l'édition de mars de *La revue financière*.
6. Les résultats d'avril à mars présentés dans *La revue financière* ne constituent pas les résultats définitifs pour l'ensemble de l'exercice. Les résultats définitifs, publiés dans les Comptes publics du Canada annuels, intègrent les ajustements de fin d'exercice apportés après le mois de mars, une fois que des renseignements additionnels sont connus, dont la comptabilisation des revenus fiscaux en fonction des cotisations établies à l'égard des déclarations de revenus ainsi que les ajustements relatifs à l'évaluation des actifs et des passifs. Les ajustements apportés après le mois de mars peuvent aussi comprendre la comptabilisation de mesures annoncées dans le budget qui sont consignées une fois que la loi d'exécution pertinente reçoit la sanction royale.
7. Le tableau 7, État condensé de l'actif et du passif, est inclus dans *La revue financière* mensuelle après la mise au point et la publication des résultats financiers du gouvernement de l'exercice précédent, habituellement à l'automne.

Nota – Sauf indication contraire, les variations des résultats financiers sont celles d'une année sur l'autre.

Pour tout renseignement concernant cette publication, veuillez communiquer avec Bradley.Recker@fin.gc.ca.

Avril 2024